

Monsieur Jean-Bernard Lévy
Président Directeur Général EDF
22-30 avenue de Wagram
75008 Paris

Paris, le 1^{er} juin 2015

Monsieur le Président,

Depuis l'automne 2012, Energie en actions a régulièrement exprimé son **désaccord sur le règlement des élections des représentants des porteurs de parts au Conseil de Surveillance du FCPE Action EDF, tout particulièrement sur les contraintes pesant sur les associations et qui ne s'appliquent pas aux organisations syndicales représentatives**, avec par exemple un courrier adressé sur ce sujet le 22/11/12 à votre prédécesseur, et resté sans réponse.

Le seuil de 500 adhérents cotisants porteurs de parts, défini à l'issue de l'ouverture du capital afin de limiter le nombre de listes pouvant se présenter (et d'inciter les associations à se regrouper), **ne peut absolument plus se justifier au regard de l'évolution de l'actionnariat salarié à EDF :**

- L'absence de toute opération d'actionnariat salarié à EDF depuis 2008, et de communication d'EDF sur l'existence d'association d'actionnaires, a en effet conduit à une baisse régulière du nombre d'actionnaires salariés, mais aussi à une baisse du nombre d'adhérents aux associations d'actionnaires salariés (selon des chiffres EDF : total de 673 adhérents en 2014 aux 3 associations existantes, dont 375 pour Energie en actions),
- **L'objectif recherché par EDF d'un regroupement des associations a été en grande partie atteint**, grâce à la création en 2006 d'Energie en actions, par les associations existantes ASED, Pluri'elle et Sage, et par le fait que l'APA a ensuite rejoint Energie en actions¹.

Nous avons soulevé la problématique de la représentation des porteurs de parts dans le document que nous vous avons remis à l'occasion de la rencontre, que vous aviez bien voulu nous accorder, le 3 mars dernier.

Nous avons ensuite cherché à échanger avec Madame Nicole Verdier-Naves sur nos demandes répétées de mise à disposition de moyens par EDF aux associations pour leur communication vers les actionnaires salariés et anciens salariés, puis lui avons adressé un courrier ci-joint en date de 19 mai exposant nos demandes, notamment en vue de permettre la participation effective d'association(s) aux prochaines élections.

Or nous venons d'apprendre, indirectement, que les élections au CS du FCPE Action EDF auraient lieu du 27 novembre au 8 décembre, avec dépôt des listes avant le 23 septembre 2015, ce qui, compte tenu des périodes de congés et des procédures de validation préalable des listes d'adhérents porteurs de parts par Natixis et un huissier, imposerait à une association d'avoir atteint dès mi-juillet 2015 le seuil de 500 adhérents cotisants et porteurs de parts, ... ce qui paraît impossible.

¹ Sous l'égide du Président de la FAS, nous avons également envisagé un rapprochement avec l'association EAS, mais cette dernière nous a récemment signifié un refus. Energie en actions a pris acte de cette situation, sachant que l'éventuel partenariat aurait nécessité un rapprochement des positions des 2 associations, notamment sur les sujets suivants (comme vous avez pu vous en rendre compte le 3 mars) :

- Indépendance, en particulier vis-à-vis de toute organisation syndicale,
- Evolution du capital d'EDF (éventuelle cession partielle de l'Etat),
- Politique de dividende.

Nous ne comprenons absolument pas ce qui a pu justifier d'avancer de 2 mois le calendrier par rapport aux dernières élections (élection à partir du 25 janvier 2013 avec dépôt des listes avant le 30 novembre 2012), ... sauf choix délibéré d'empêcher une association comme Energie en actions (qui est l'association d'actionnaires salariés la plus importante en nombre de membres) de pouvoir se présenter !

De ce fait, l'association Energie en actions se permet de solliciter auprès de vous :

- **un réexamen du calendrier des prochaines élections au Conseil de Surveillance du FCPE Actions EDF**, avec l'engagement par l'entreprise, bien avant le début de ce processus électoral, d'une action de communication vers l'ensemble des porteurs de parts de ce fonds sur l'existence d'associations d'actionnaires salariés, et sur les contraintes qui leur sont imposées pour pouvoir se présenter,
- **et/ou une révision à la baisse du seuil de 500 adhérents cotisants** (qu'aucune association d'actionnaires salariés n'a atteint ces dernières années).

Vous remerciant d'avance pour l'examen de notre requête, nous vous prions d'agréer, Monsieur Le Président, l'expression de notre respectueuse considération.

Jean-Paul Brugnot, Président

PJ : courrier du 19/5/15

Association Energie en Actions, Immeuble EDF - Carré Vert, 45 Rue Kléber, 92300 LEVALLOIS-PERRET

Mail : contact.energieenactions@gmail.com

site internet : <http://www.energie-en-actions-edf.fr>

Facebook : <https://www.facebook.com/pages/Energie-en-actions-association-actionnaires-salari%C3%A9s-dEDF/484093714965640>